NOTE DE SYNTHESE EXPLICATIVE DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 JUIN 2023

(décret du 31.01.2013 modifiant le Code de la démocratie locale – article L1122-13 du CDLD)

SÉANCE PUBLIQUE

1. Conseil Consultatif de la Participation Citoyenne. Remplacement d'un membre.
   Synthèse: Vu la démission de Madame Alix DELEPINE (citoyenne) du Conseil Consultatif de la Participation Citoyenne, il est proposé de procéder à un nouveau tirage au sort afin de désigner son remplaçant.

2. Asbl Parc Naturel des Sources. Démission d'un membre représentant la Ville de Spa. Proposition d'un remplaçant.
   Synthèse: Pour remplacer Paul MATHY (démissionnaire) comme représentant de la Ville de Spa au sein de l'asbl du Parc Naturel des Sources, il est suggéré de proposer comme remplaçant l'échevin de l'Environnement Gilles BRUCK.

3. Plan Particulier d'Urgence et d'Intervention : Plan canicule.
   Synthèse: La cellule de sécurité communale de Spa, réunie le 30/01/2023, a décidé de procéder à l'élaboration d'un plan particulier d'urgence et d'intervention en matière de forte chaleur et de pic d'ozone, plan soumis à l'approbation du Conseil.

4. Francofolies. Occupation du chantier de la Galerie Léopold II et du Pavillon Marie-Henriette. Convention avec l'asbl Belgomania.
   Synthèse: Même si les travaux de la galerie touchent à leur fin, ceux-ci n'ont pas encore fait l'objet d'une réception provisoire. Il est donc nécessaire de transférer la responsabilité de l'entreprise de travaux sur la Ville, maître d'ouvrage, puis de s'accorder avec l'organisateur des Francofolies sur les modalités d'occupation du chantier durant le festival. Il est donc proposé au Conseil communal de conclure une convention avec l'asbl Belgomania pour lui transférer la surveillance du site du chantier et de la sécurité sur celui-ci du 14 au 26 juillet 2023.

5. Francofolies. Occupation du chantier de la Galerie Léopold II et du Pavillon Marie-Henriette. Convention avec l'adjudicataire du marché de travaux.
   Synthèse: Le Collège communal et l'adjudicataire du marché de restauration de la Galerie Léopold II et du Pavillon Marie-Henriette souhaitent que soient précisées dans une convention les conditions dans lesquelles s'opèrera l'occupation du chantier par les organisateurs des Francofolies. Il est donc proposé au Conseil communal de conclure une convention avec l'adjudicataire du marché de travaux, parallèlement à la conclusion d'une convention avec l'organisateur des Francofolies.

6. Enseignement fondamental. Organisation annuelle. Augmentation du cadre maternel.
   Synthèse: Suite au comptage du 31 mai 2023, un emploi mi-temps maternel ouvre à l'école de Nivezé du 31/05/2023 au 07/07/2023.

7. Projet de schéma de développement du territoire (SDT) - Avis du Conseil communal.
   Synthèse: Conformément à l'article D.II.3 du Code du Développement Territorial (CoDT), l'avis du Conseil communal est sollicité sur le projet de Schéma de Développement Territorial (SDT) tel qu'adopté par le Gouvernement wallon le 30 mars 2023.

8. Centre public d'action sociale. Comptes de l'exercice 2022. Approbation.
   Synthèse: Il est proposé d'approuver les comptes et le bilan 2022 du CPAS. Le compte affiche un résultat budgétaire de 335.250,22 EUR au service ordinaire. L'intervention de la Ville dans le budget 2022 s'est chiffrée à 1.731.107,00 EUR et le montant des revenus d'intégration sociale à 1.812.357,97 EUR. Un montant de 8.843,39 EUR a été prélevé du fonds de réserve extraordinaire pour financer quelques investissements.

9. Centre public d'action sociale. Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2023. Approbation.
Synthèse: Il est proposé d'approuver la première modification budgétaire du CPAS pour l'exercice 2023. La modification est présentée à l'équilibre. Le montant de l'intervention communale est inchangé et s'élève à 1.885.751,19 EUR. Un premier montant de 324.561,51 EUR est transféré vers le fonds de réserve ordinaire. Un second montant de 74.751,76 EUR est transféré vers le fonds de réserve extraordinaire pour financer deux nouveaux projets : 36.251,76 EUR pour une subvention aux Heures Claires et 38.500,00 EUR pour des aménagements à la Chouette Boutique.

10. Récréaspa. Règlement d'ordre intérieur. Modifications.
Synthèse: Il est proposé d'approuver quelques légères modifications au règlement d'ordre intérieur de Récréaspa.

11. Personnel. Cadre organique. Modifications.
Synthèse: Il est proposé de créer un emploi d'attaché spécifique et un deuxième emploi de chef de bureau administratif (pour les services financiers). Il est également proposé de prévoir dans ce cadre les grades légaux avec leur appellations actuelles.

12. Personnel. Statut administratif. Modifications.
Synthèse: Il est proposé, pour l'emploi de premier attaché spécifique, d'élargir les conditions d'accès, de modifier légèrement le programme d'examens et d'ajouter une échelle A6 (accessible par promotion) de façon à être autant concurrentiels que possible.
Il est proposé, pour l'emploi de chef de bureau administratif, de modifier légèrement le programme d'examens.

13. Biens communaux. Source de la Géronstère. Renouvellement du bail commercial.
Synthèse: Il est proposé au Conseil communal de renouveler le bail commercial portant sur la Source de la Géronstère pour une nouvelle période de neuf ans. Conformément à la loi sur les baux commerciaux, le preneur a le droit d'obtenir, par préférence à toute autre personne, le renouvellement de son bail pour la continuation du même commerce. Le Collège a déjà annoncé au preneur que le renouvellement sollicité est le troisième et dernier renouvellement pour lequel il détient cette préférence. Une mise en concurrence sera donc réalisée lorsque le bail prendra fin. En accord avec le locataire, il est proposé au Conseil communal de fixer le loyer mensuel à 1.508,00€ indexables.

14. Régie communale autonome. Modification des statuts.
Synthèse: Il est proposé de modifier les statuts de la Régie communale autonome de Spa de manière à y faire figurer le montant du capital souscrit par la Ville, et de manière à y intégrer des modalités de visite des bâtiments et services de la RCA (dispositions inspirées du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal).

15. Régie communale autonome. Prise de participation au capital.
Synthèse: Il est proposé de faire un apport de 86.182,62 EUR au capital de la Régie communale autonome de Spa dans le cadre des travaux de construction du bassin de natation intérieur. La dépense sera financée par emprunt.

16. Atelier communal Abattoir - remplacement du système de chauffage au gaz. Dépense réclamée par des circonstances impérieuses et imprévues et prise sous la responsabilité du Collège. Prise de connaissance.
Synthèse: Lorsque les crédits budgétaires sont inexistants ou insuffisants, le Collège peut, sous sa responsabilité, pourvoir aux dépenses si elles sont réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues et que le moindre retard occasionnerait un préjudice évident. Le Collège est alors tenu d'en donner connaissance au Conseil qui délibère s'il admet ou non la dépense. Il est proposé ici d'admettre la dépense liée au remplacement du système de chauffage aux ateliers communaux de l'abattoir. Les crédits ont été inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2023 par voie de modification budgétaire (sous réserve de l'approbation de cette dernière par l'autorité de tutelle compétente en la matière).

17. Droits de chasse. Précompte mobilier pour les années de revenus 2021 et 2022. Dépense réclamée par des circonstances impérieuses et imprévues et prise sous la responsabilité du Collège. Prise de connaissance.
Synthèse: Lorsque les crédits budgétaires sont inexistants ou insuffisants, le Collège peut, sous sa responsabilité, pourvoir aux dépenses si elles sont réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues et que le moindre retard occasionnerait un préjudice évident. Le Collège est alors tenu d'en donner connaissance au Conseil qui délibère s'il admet ou non la dépense. Il est proposé ici d'admettre le paiement du précompte mobilier sur les droits de chasse pour les années de revenus 2021 et 2022 qui a été exécuté sous la responsabilité du Collège pour éviter des intérêts de retard mensuels. Les crédits ont été inscrits au budget ordinaire de l'exercice 2023 par voie de modification budgétaire (sous réserve de l'approbation de cette dernière par l'autorité de tutelle compétente en la matière).

18. Subventions 2023. Liste n° 4.
Synthèse: Il est proposé d'octroyer diverses subventions. Il s'agit notamment d'octroyer une subvention d'un montant estimé à 55.600 EUR à Histoire et Archéologie spadoise pour couvrir forfaitairement les charges salariales d'un agent. Il en est de même pour une subvention d'un montant estimé à 18.000 EUR octroyée au Centre culturel de Spa-Jalhay-Stoumont.

19. Fabrique d'église de la paroisse Notre-Dame et Saint-Remacle de Spa. Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2023. Approbation.
Synthèse: La première modification budgétaire de la fabrique d'église de Spa pour l'exercice 2023 prévoit l'inscription de crédits destinés à la mise en oeuvre de deux investissements : 310.000 EUR pour des travaux prioritaires d'entretien et de sécurisation des maçonneries et des toitures de l'église et 20.000 EUR pour la mise en conformité de l'installation électrique du presbytère. Ces investissements sont entièrement financés par l'octroi d'un subside communal. Il est proposé d'approuver la modification budgétaire en y apportant une modification visant à comptabiliser distinctement les travaux (280.000 EUR) des honoraires (30.000 EUR) pour le premier investissement précité.

20. Budget communal de l'exercice 2023. Modification budgétaire n° 1. Arrêt.
Synthèse: Il est proposé d'arrêter la première modification du budget communal 2023. A l'exercice propre du service ordinaire, le budget présente un déséquilibre de 497.089,29 (soit 2% du montant des dépenses). Il est renvoyé aux tableaux de la commission budgétaire ("article 12") pour plus de détails.

21. Règlement complémentaire de circulation - Création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées à hauteur du numéro 5 de la Rue du Marché.
Synthèse: Le Conseil communal est invité à statuer sur la création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées, Rue du Marché, à la suite d'une démarche proactive du Collège communal et d'une demande d'un riverain porteur d'un handicap et ne disposant pas d'emplacement de stationnement privé.

22. Convention avec UNIFIBER pour l'implantation d'un local technique chemin Henrotte.
Synthèse: Il est proposé au Conseil communal de conclure une convention de concession domaniale avec la SA UNIFIBER qui souhaite implanter un local technique chemin Henrotte. L'installation de ce local est rendue nécessaire dans le cadre du déploiement du réseau de fibre optique ouvert aux opérateurs de télécommunication à Spa. Il est proposé de conclure cette convention pour une durée de 20 ans et pour une redevance de 3.500€/an.

23. Convention avec UNIFIBER pour l'implantation d'un local technique avenue des Lanciers.
Synthèse: Dans le cadre du déploiement du réseau de fibre optique à Spa, il est également nécessaire d'implanter un local technique avenue des Lanciers. Ce local serait situé à l'arrière des ateliers communaux. Il est donc proposé au Conseil communal de conclure avec UNIFIBER une convention pour la mise à disposition d'une parcelle communale. Comme pour le local du chemin Henrotte, il est proposé de conclure cette convention pour une durée de 20 ans et pour une redevance annuelle de 3.500€.

24. Incorporation dans le domaine public communal des trois anciennes aubettes du tram situées le long de la N629.
Synthèse: La Ville souhaite que lui soient cédées les trois aubettes du tram situées le long de la N629. Ces aubettes relèvent de la propriété du DNF qui a marqué son accord sur cette cession. Par souci de cohérence entre les différents gestionnaires des parcelles et pour un bon aménagement des lieux, la cession portera sur des emprises plus étendues que les seules aubettes. Il est demandé au Conseil communal d'approuver l'incorporation de ces trois emprises au domaine public communal.

25. Marché de fournitures. Acquisition d'un véhicule à fourche téléscopique. Approbation des conditions, du mode de passation et financement.
Synthèse: Pour procéder au remplacement de notre élévateur à fourche qui n'était plus utilisable et a été revendu, il est nécessaire de procéder à l'achat d'un nouvel élévateur à fourche télescopique plus polyvalent. Ce véhicule servira entre autres au placement des "road blocks" pour la sécurisation des manifestations, au chargements des camions en sel durant le déneigement, et à la manutention de matériaux en hauteur pour les diverses équipes techniques communales.

26. Marché de travaux. Aménagement d'une piste d'accès à la zone amont du Lac de Warfaaz. Approbation des conditions, du mode de passation et financement.
Synthèse: Le présent cahier des charges est destiné à la réalisation d'une étape préliminaire du projet de réhabilitation et d'aménagement du lac de Warfaaz qui consiste en la réalisation d'une piste d'accès depuis la Route du lac de Warfa jusqu'au pied du barrage en rive droite du lac.
La piste sera capable de supporter un charroi lourd (Engins sur chenilles – 50 T ou camion – 10T par essieu) sur toute sa longueur et durant toute la durée de(s) chantier(s) ultérieur(s), afin de permettre l'approvisionnement et l'évacuation de tous les éléments nécessaires et/ou résiduels aux différentes phases du(des) chantier(s) ultérieur(s).
Cette piste partira du 19 route du lac de Warfa et traversera le champ (parcelle cadastrale N°925 E) en direction du lac jusqu'à la piste cyclo-piétonne en béton. Après le passage de la piste cyclo-piétonne, la piste d'accès oblique, dans l'emprise du lac, vers la gauche et descend en pente douce en direction du barrage.
La piste longera alors le barrage, à une distance suffisante pour éviter toute dégradation du mur de palplanche amont du barrage, en suivant la pente jusqu'au déversoir où elle s'écartera légèrement afin de permettre une future zone de mise à sec au niveau du pertuis de vidange du barrage.
Après cette zone, la piste se redirigera vers la rive droite du barrage et se terminera en cul-de-sac.

27. Marché de travaux. Plan d'investissement de la Wallonie: PIMACI. Avenue Amédée Hesse. Aménagement d'un cheminement cyclo-piéton - structure métallique. Approbation des conditions, du mode de passation et financement.

Synthèse: Réalisation des éléments "structure métallique" dont l'encorbellement, les gardes corps et l'accès PMR de l'ancienne piscine. Le présent dossier se substitue au lot 2 (structure métallique) du dossier général dont passage en séance du conseil du mois de mars 2023.

Le lot 1 (matériaux de voirie) a été attribué en séance du Collège du 13 juin 2023. La procédure du lot 2 a été arrêtée car un seul soumissionnaire avait remis offre de prix et dépassait largement l'estimatif du marché.

Ce nouveau cahier des charges permet de relancer le marché sous une procédure négociée directe avec publication préalable. Une variante obligatoire a également été ajoutée au dossier. Comme déjà soumis lors du précédent dossier, la zone située entre le giratoire et la piscine constitue la tranche ferme. L'accès PMR devant l'ancienne piscine et la zone située entre la Fraineuse et le Lac de Warfaaz constitue la tranche conditionnelle.

Ce dossier s'intègre globalement dans le système de subvention PIMACI. Le solde de subvention PIMACI pourrait être valorisé lors de la libération de la tranche conditionnelle.

28. Marché de travaux. N62 - SPA - Aménagement de la traversée de Spa, y compris aménagement cyclo-piétons (PM 20.600 à 22.370 et PM 22.630 à 23.900) et aménagements communaux au niveau des rue de la Reine (Place Foch), Jardins du Casino, rue de la Poste, rue Servais et Parking de la Gare. Approbation des conditions, du mode de passation et financement.

Synthèse: Le dossier présenté concerne l'aménagement de la traversée de Spa dont la RR62 est l'axe principal. Il s'étend de la rue Hanster au carrefour de la route du Tonnelet. Les voiries communales « satellites » dont la desserte de l'avenue Reine Astrid, la Place Foch, et la rue de la Poste (+ tronçon de la rue Servais derrière le nouveau complexe des Anciens thermes) sont aménagées pour une cohérence générale du projet.

L'aménagement permet également de liaisonner la traversée urbaine pour les cyclistes notamment en incluant une liaison entre le RAVEL de la Géronstère et le véloroute en direction du hameau de Marteau.

Les jardins du casino et son allée vers la cour d'honneur sont restructurés. La fontaine est rénovée dans ce cadre.

Le dossier est subdivisé en plusieurs phases dont les démarrages sont tantôt consécutifs, tantôt synchronisés.

Le pouvoir adjudicateur est le SPW-MI et 6 maîtres d'ouvrage participent de manière conjointe à ce marché de travaux. (Ville de Spa, AIDE, SPADEL, UNIFIBER, RESA-GAZ et SWDE). La modernisation des réseaux des gestionnaires de câbles et de canalisations doit également être soulignée comme une plus-value importante du projet.

L'ensemble du dossier est repris sous forme de tranches fermes hormis UNIFIBER qui a choisi l'option d'une tranche conditionnelle.

Ce dossier est également inscrit dans les plans d'investissement communaux. Une séparation des divisions PIC et PIMACI est représentée dans la partie communale.

Une dernière division est ajoutée pour le parking de la gare. En effet, conformément au prescrit du PCM, la ville de Spa a pour objectif de créer ce parking en toute première phase de manière à répondre à une offre de stationnement, avant les phases de chantier ayant un impact sur le stationnement.

Ce dossier est présenté au conseil du mois de juin afin de progresser sur la partie subvention PIC et PIMACI. Cette délibération du conseil communal est essentielle pour que l'administration régionale puisse analyser le dossier et émettre son avis dans le courant des mois de juillet et août 2023.

La demande de permis d'urbanisme étant en cours d'instruction, le marché ne sera lancé qu'après l'obtention de ce dernier.

S'il est constaté que le pouvoir subsidiant ou les conditions du P.U. imposent des modifications substantielles du marché, le dossier sera à nouveau soumis au conseil du mois de septembre.

En tout état de cause, l'objectif est d'attribuer le dossier fin d'année 2023, pour la partie ville de Spa.

29. Séance du Conseil communal du 25 mai 2023. Approbation du procès-verbal.
Synthèse: *Pas de changements par rapport à la version envoyée aux conseillers le 30 mai.*

30. Communications.
Synthèse: *- Arrêté ministériel (07/06) approuvant le règlement relatif à la taxe sur la collecte et le traitement des déchets générés lors de manifestations.*
- Arrêté ministériel (12/06) approuvant l'abrogation des dispositions reprises à l'article 1.E du règlement relatif à la redevance pour l'occupation du domaine public (dispositions relatives aux festivals de musique).
- Arrêté ministériel (12/06) n'approuvant pas le règlement relatif à la redevance sur la participation aux activités de l'accueil extra-scolaire et des centres communaux de vacances.
- Arrêté ministériel (13/06) approuvant le règlement relatif à la redevance sur la délivrance de renseignements et de documents administratifs liés aux matières urbanisme, environnement et logement.